



PREMIERE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) sur le plein emploi, la création d'emplois productifs et le travail décent pour tous**Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social (juillet 2006): «Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable»***Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
a) Considérations générales	1
b) Phase préparatoire	1
c) Débat de haut niveau	2
II. Déclaration ministérielle de l'ECOSOC	3
a) Portée	3
b) Suivi	4
1. OIT	5
2. Nations Unies et système multilatéral	5

Annexes

I. Déclaration ministérielle du débat de haut niveau	7
II. Tables rondes de haut niveau	16

I. Introduction

a) Considérations générales

1. A la suite du Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005, il a été décidé que le débat de haut niveau de l'ECOSOC de 2006 aurait pour thème «la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable». Le Bureau a accepté l'invitation du président de l'ECOSOC, S.E. Ali Hachani, Ambassadeur de Tunisie, de collaborer avec le secrétariat de l'ONU à la préparation de cette réunion. Des membres du Conseil d'administration et des représentants des mandants ont également été étroitement associés à ces préparatifs. La déclaration ministérielle¹ adoptée à l'issue du débat de haut niveau confirme que le travail décent constitue un objectif essentiel en matière de développement et fournit des orientations précises sur les modalités de coordination qui permettront aux Nations Unies et aux autres organisations multilatérales d'assurer sa réalisation.
2. La déclaration ministérielle répertorie diverses mesures concrètes qui devraient permettre de continuer à honorer l'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 de placer le plein emploi productif au cœur des politiques nationales et internationales et d'assurer un suivi systématique des mesures mises en œuvre à cette fin.

b) Phase préparatoire

3. Pendant toute la phase préparatoire, l'OIT et ses mandants, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES) et le président de l'ECOSOC ont tout mis en œuvre pour mobiliser l'intérêt de la communauté internationale pour les thèmes qui seraient abordés pendant la réunion. Le BIT a contribué sur le fond au rapport du Secrétaire général et au document de séance. Il a eu de nombreux contacts, à tous les niveaux, avec les missions permanentes des Etats Membres tant à New York qu'à Genève. Un groupe de travail interdépartemental du BIT a également joué un rôle très actif pendant toute cette phase préparatoire. Des membres du Conseil d'administration – M. Mdladlana, M. Funes de Rioja, M. Blondel, M^{me} Burrow, M^{me} Byers, M^{me} Fernando, M^{me} Goldberg et M. Richards – ont participé activement aux travaux préparatoires et au débat de haut niveau. M. Funes de Rioja a présenté un document de travail lors de la table ronde consacrée aux moyens de promouvoir à la fois le travail décent et la productivité.
4. Parmi les événements qui ont jalonné la préparation du débat de haut niveau, on citera une importante réunion informelle qui s'est tenue en avril, au cours de laquelle Etats Membres, organismes des Nations Unies et autres parties prenantes (organisations d'employeurs et de travailleurs, organisations non gouvernementales, représentants des milieux universitaires et de la société civile) ont examiné les thèmes de la réunion et formulé des recommandations. Le DAES a également organisé au mois de mai un Forum sur l'emploi productif et le travail décent, dont la réflexion a été axée sur les possibilités qui s'offrent de promouvoir le travail décent ainsi que sur la recherche des diverses options envisageables à cette fin. D'éminents spécialistes s'y sont exprimés sur diverses questions en présence de hauts responsables et de représentants d'organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la société civile, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé.

¹ Voir annexe I. Pour tous les documents correspondants, consulter: <http://www.un.org/docs/ecosoc/>.

c) Débat de haut niveau

5. Le débat de haut niveau a revêtu un caractère exceptionnel par la diversité, le nombre et la qualité des représentants qu'il a réunis. Les Premiers ministres du Pakistan, de la Norvège et du Mozambique, le Vice-secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général du BIT ont pris la parole lors de la séance d'ouverture, qui avait pour thème «le travail comme moyen de s'affranchir de la pauvreté». Un grand nombre de ministres et de hauts fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans divers domaines – affaires étrangères, coopération économique, planification et travail, entre autres – et de hauts responsables de l'OCDE, de la Commission européenne et d'autres institutions ont participé aux débats. La présence d'un éventail aussi large de ministres et d'autres personnalités aux tables rondes a permis d'effectuer un examen approfondi des nombreuses facettes des questions relatives à la création d'emplois et au travail décent. Les participants ont estimé que d'importantes avancées sont nécessaires pour harmoniser les politiques nationales et internationales dans les domaines de la finance, du commerce, des migrations, de la sécurité sociale et du marché du travail et faciliter ainsi l'adoption d'une approche commune de ces problèmes dont l'interdépendance est évidente.
6. Le débat de haut niveau a également comporté une discussion générale et quatre tables rondes de haut niveau (Créer des possibilités de travail décent tout en augmentant la productivité; Surmonter les obstacles à la création d'emplois en Afrique et dans les pays les moins avancés; Mondialisation et migration de la main-d'œuvre; L'innovation au travail: stratégies nationales visant à réaliser l'égalité des sexes dans l'emploi)². Ces tables rondes ont été suivies d'un dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ECOSOC sur la dimension régionale du thème du débat de haut niveau. Les participants au débat étaient saisis des rapports suivants:
- rapport du Secrétaire général (E/2006/55)³;
 - rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de la huitième session⁴;
 - Etude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006: divergences de la croissance et du développement (E/2006/50)⁵;
 - la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-mai 2006 (E/2006/CRP.3)⁶;
 - document de séance sur le thème du débat de haut niveau⁷.
7. Le débat de haut niveau comportait une table ronde ministérielle sur les deux principales nouvelles tâches confiées à l'ECOSOC par le Sommet mondial – à savoir un examen

² Voir annexe II.

³ Rapport du Secrétaire général (E/2006/55).

⁴ E.2006/33, supplément n° 13; <http://www.un.org/esa/policy/devplan/index/html>.

⁵ <http://www.un.org/esa/policy/wess/index.html>.

⁶ <http://www.un.org/esa/policy/wess/wesp.html>.

⁷ E/2006/CRP.2 http://www.un.org/docs/ecosoc/meetings/2006/hls2006/esc06_HLS_CRP_Final_28_April.pdf.

ministériel annuel permettant de mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre des OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international, et l'organisation d'un forum biennal pour la coopération en matière de développement. Les intervenants ont estimé que ces deux mécanismes allaient permettre à l'ECOSOC de devenir à la fois le principal organe de coordination de la mise en œuvre de l'Agenda de l'ONU pour le développement et un espace capable de réunir tous les acteurs du développement et de la coopération internationale en matière de développement, et qu'ils constituaient à ce titre une avancée majeure vers la cohérence des politiques de l'ensemble du système; ils ont en outre précisé que, pour que l'ECOSOC puisse s'acquitter efficacement de ces deux nouvelles attributions, il faudra qu'il puisse mobiliser des ressources et un capital politique aussi larges que possible non seulement au sein du système des Nations Unies, mais également à l'extérieur. Il a fréquemment été question de l'opportunité que ces deux fonctions offrent à l'ECOSOC de devenir un véritable parlement du développement, pour reprendre le terme même du Vice-secrétaire général. De nombreux participants ont estimé que le potentiel de l'ECOSOC et de son débat de haut niveau en tant qu'instruments au service de la cohérence des politiques – notamment sa capacité inégalée à rassembler des acteurs de tous ordres autour de questions essentielles comme l'emploi – est très riche mais encore largement sous-exploité. Les nouvelles fonctions que l'ECOSOC sera amené à exercer pour ce qui concerne les OMD et autres objectifs de développement pourraient bien à cet égard marquer un changement décisif.

8. Pendant le débat de haut niveau, le conseil a mené un dialogue avec les coprésidents et des membres du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. La principale conclusion du groupe est qu'il est plus que jamais nécessaire d'instaurer une véritable cohérence à l'intérieur du système.

II. Déclaration ministérielle de l'ECOSOC

a) Portée

9. La déclaration ministérielle est le premier texte convenu à l'échelle internationale adopté depuis le Sommet mondial de 2005, et le premier depuis quelques années à être élaboré au cours même du débat de haut niveau. Son adhésion sans réserve à l'Agenda du travail décent constitue une reconnaissance majeure du travail de l'OIT.

10. La déclaration ministérielle:

- témoigne d'un engagement sans précédent en faveur de la création d'emplois et de l'Agenda du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques tels que définis par l'OIT, ce qui conforte concrètement son rôle central dans les programmes nationaux et internationaux de développement;
- souligne que le travail décent est indispensable pour éliminer la pauvreté et la faim, améliorer les conditions économiques et sociales de tous, assurer une croissance économique soutenue et le développement durable de toutes les nations, et instaurer une mondialisation équitable et qui profite à chacun;
- invite les gouvernements et autres institutions compétentes à examiner les incidences de leurs politiques sur l'emploi et le travail décent pour tous, en veillant notamment à la cohérence des politiques;
- reconnaît que le plein emploi productif et l'accès de tous à un travail décent constituent un objectif prioritaire de la coopération internationale;

- réaffirme qu'une stratégie de l'emploi est un élément fondamental de toute stratégie de développement et que les politiques macroéconomiques devraient, entre autres, soutenir la création d'emplois et tenir pleinement compte des incidences et des dimensions sociales de la mondialisation;
- place l'agenda de l'OIT au cœur des efforts déployés par le système des Nations Unies pour assurer un développement durable et atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'intègre dans le calendrier des objectifs à atteindre d'ici à 2015 établi par le Sommet du Millénaire;
- reconnaît qu'il existe des liens nombreux et variés entre le travail décent et les activités que le système des Nations Unies mène à tous les niveaux dans le domaine du développement, et que le travail décent joue un rôle précieux pour l'élaboration des politiques correspondantes. Par sa capacité à concilier les intérêts des particuliers et de la société avec les impératifs de la finance et de la croissance économique, le travail décent pourrait ainsi être un véritable facteur de cohésion dans de nombreux domaines, tout en contribuant par ailleurs à la viabilité environnementale et en apportant des éléments de réponse aux questions fondamentales qui se posent dans la sphère socio-économique et dans le domaine du commerce et du développement;
- invite toutes les organisations du système des Nations Unies (organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies) et les institutions financières internationales à contribuer par leurs programmes et leurs activités aux objectifs de l'emploi et du travail décent, et préconise à cet égard l'adoption d'une panoplie de mesures concrètes pour assurer une étroite coordination entre les gouvernements et entre les institutions;
- invite l'OIT à participer activement à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'intégrer le plein emploi productif et le travail décent pour tous dans les cadres nationaux de développement et le système multilatéral;
- demande à l'OIT d'élaborer, en collaboration avec tous les acteurs concernés, des plans d'action assortis d'un calendrier précis à mettre en œuvre d'ici à 2015, afin de réaliser de véritables avancées, sur le plan tant des politiques que des programmes opérationnels, dans la mise en œuvre de la Déclaration et des résultats du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial pour le développement social, et prévoit une procédure d'examen des progrès réalisés.

11. La déclaration ministérielle constitue une base politique solide et concrète qui permettra de poursuivre les efforts visant à assurer une mise en œuvre efficace de l'Agenda du travail décent aux niveaux mondial, régional et national, et de promouvoir autour de ce dernier la coopération, la coordination et la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies et d'autres organisations. La prochaine session de la Commission du développement social (février 2007), qui portera sur «la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous»⁸, offrira une nouvelle occasion de réaliser cet objectif.

b) Suivi

12. La déclaration ministérielle mentionne l'OIT à plusieurs reprises (paragr. 3, 4, 5, 9, 19, 29, 34, 36 et 37), et se réfère également à plusieurs endroits à l'ensemble des objectifs stratégiques de l'OIT ainsi qu'à des thèmes – droit du travail et droits des travailleurs, égalité hommes/femmes, migrations, mondialisation, responsabilité sociale des entreprises, emploi des jeunes – qui sont au cœur des préoccupations de l'Organisation.

⁸ <http://www.un.org/esa/socdev/csd/csod2007.htm>.

13. Au même titre que l'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 de mettre la création d'emplois et le travail décent au cœur des stratégies nationales et internationales de développement, la déclaration ministérielle adoptée par l'ECOSOC en 2006 constitue une base solide pour l'action menée par l'OIT à l'intérieur du système des Nations Unies et dans l'ensemble du système multilatéral. A cet égard, l'action de l'OIT s'oriente de plus en plus vers la mise en œuvre et l'exécution de programmes relatifs au travail décent par le système multilatéral, notamment au niveau des pays. Cette nouvelle approche devrait porter ses fruits dès 2007. Le paragraphe 34 mentionne expressément les programmes par pays de promotion du travail décent de l'Organisation. Il importe que les Propositions de programme et de budget pour la période 2008-09 tiennent compte des conclusions du débat de haut niveau de l'ECOSOC de 2006. Les mesures immédiates suivantes pourraient être envisagées à cet égard.

1. OIT

14. La déclaration ministérielle a été portée à l'attention de l'ensemble des unités du siège et des bureaux extérieurs, qui devront s'en inspirer dans leurs activités quotidiennes, selon les besoins. Cette démarche est particulièrement importante pour les programmes par pays de promotion du travail décent qui sont en cours d'élaboration ou qui le seront prochainement, ainsi que pour la mise en œuvre des programmes existants.

15. Les implications opérationnelles de la déclaration ministérielle pour le Bureau ont été analysées et les rôles et les responsabilités définis en conséquence. Ces éléments seront pris en compte dans le programme et budget de 2008-09, actuellement à l'étude.

16. La déclaration offre également la possibilité de renforcer le rôle des mandants de l'OIT dans les pays et celui du Conseil d'administration. En ce sens, l'adoption de la déclaration donne encore davantage de poids aux conclusions concernant le rôle de l'OIT dans la coopération technique adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2006⁹.

2. Nations Unies et système multilatéral

17. Dans leur déclaration, les ministres encouragent aussi «toutes les institutions compétentes à collaborer activement à l'élaboration, entreprise par l'Organisation internationale du Travail à la demande du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, d'une panoplie type de mesures pour promouvoir un travail décent». Le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné cette question lors de sa 12^e session (Rome, 29-30 septembre 2006), et a décidé de poursuivre cet examen au cours de sa prochaine session. Cela permettra de consolider les efforts actuellement déployés pour promouvoir les programmes par pays de promotion du travail décent et les relier aux cadres internationaux de développement en vue d'orienter la formulation des politiques nationales, conformément aux conclusions concernant le rôle de l'OIT dans la coopération technique, adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2006¹⁰.

18. Des discussions bilatérales avec les principales organisations internationales seront nécessaires pour mettre au point des modalités pratiques de collaboration, comme le préconise la déclaration ministérielle. Il importe qu'au cours de ces débats l'OIT s'emploie à tirer le meilleur parti de ces efforts concertés et s'assure que le travail de sensibilisation débouche sur une véritable appropriation de l'Agenda du travail décent par les autres organisations. Ce travail devrait également être mené *au niveau régional* et se faire avec la participation, selon les besoins, des grands groupes régionaux, des banques de

⁹ <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc95/pdf/pr-19.pdf>.

¹⁰ *Ibid.*

développement et d'autres acteurs jouant un rôle de premier plan dans le domaine du développement.

19. Il importe d'accorder une attention toute particulière aux relations avec les institutions de Bretton Woods et autres institutions financières et économiques internationales, afin de s'assurer que le travail décent soit solidement intégré dans l'action contre la pauvreté menée dans le cadre du processus DSRP (paragr. 38 de la déclaration).
20. Etant donné qu'une grande partie des initiatives qui viennent d'être évoquées s'inscrivent dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, on ne peut que se féliciter que le Secrétaire général de l'ONU, lors de la présentation de son rapport final à l'Assemblée générale, se soit exprimé ainsi: «Ils ont en outre convenu de plusieurs nouvelles cibles importantes, dont je recommande qu'elles soient ajoutées à celles déjà retenues pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire: faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif des objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement.» Il a ajouté que les travaux techniques liés à la sélection des indicateurs «pourront s'inspirer de la déclaration ministérielle sur la création d'emplois et le travail décent adoptée en 2006 par le Conseil économique et social, qui demande l'élaboration de plans d'action décennaux et définit clairement le rôle du conseil dans le suivi des progrès de la mise en œuvre de ces plans»¹¹.
21. La déclaration ministérielle revêt une importance toute particulière dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies qui se poursuit actuellement. Elle met en évidence la capacité du système de mener une action cohérente qui, pour atteindre l'objectif voulu, doit être menée dans de multiples domaines, au niveau tant national qu'international. On ne peut également que se féliciter qu'elle mette en lumière la nécessité de mettre l'action du système des Nations Unies et de l'ensemble du système multilatéral au service de l'aspiration, très forte dans la plupart des pays, à un travail décent.
22. ***Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:***
 - a) ***de se féliciter de l'adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies de la déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable;***
 - b) ***d'approuver les propositions ci-dessus concernant l'action à mener par l'OIT pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la déclaration;***
 - c) ***de prendre note qu'il importe que le suivi de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle soit pris en compte dans les Propositions de programme et de budget de l'OIT pour 2008-09.***

Genève, le 23 octobre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 22.

¹¹ Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, soixante et unième session de l'Assemblée générale, supplément n° 1 (A/61/1), paragr. 24.

Annexe I

Conseil économique et social Session de fond de 2006

Point 2 de l'ordre du jour

Instauration aux niveaux national et international
d'un environnement propice au plein emploi et à la création
d'emplois productifs et à un travail décent pour tous,
et son incidence sur le développement durable

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau

Nous, ministres et chefs de délégations participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, organisé à Genève du 3 au 5 juillet 2006,

Ayant examiné le thème de la «Création aux niveaux national et international d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable», ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la question ¹,

Rappelant les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres apparentés,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005 ²,

Ayant examiné l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006: divergences de la croissance et du développement,

Reconnaissant que le nombre total de personnes sans emploi dans le monde a atteint un niveau sans précédent en 2005, même si le taux global de chômage est resté inchangé, et que la moitié des travailleurs dans le monde, dont la majorité sont des femmes, ont des revenus insuffisants pour sortir, et sortir leur famille, de la pauvreté ³, soulignant ainsi le double défi qu'il y a à créer de nouveaux emplois productifs et à améliorer la qualité des emplois existants,

Avons adopté la déclaration ci-après:

1. Nous sommes convaincus de la nécessité urgente de créer un environnement aux niveaux national et international qui soit propice à la réalisation du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous en tant que fondement d'un développement durable. Un environnement favorable à l'investissement, à la croissance et à l'entrepreneuriat est essentiel à la création de nouvelles possibilités

¹ E/2006/55.

² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

³ Seuil de pauvreté de 2 dollars par jour.

d'emploi. Les possibilités pour les hommes et pour les femmes d'obtenir un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine sont indispensables pour assurer l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous, la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable de toutes les nations, ainsi qu'une mondialisation équitable et pleinement solidaire.

2. Nous reconnaissons qu'un plein emploi productif et un travail décent pour tous, qui englobent la protection sociale, les principes et les droits fondamentaux au travail et le dialogue social, sont des éléments clés du développement durable de tous les pays, et donc un objectif prioritaire de la coopération internationale.

3. Nous considérons que les activités de l'OIT relatives au travail décent sont un important instrument pour la réalisation de l'objectif d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous.

4. Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi productif et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent, des objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales pertinentes et de nos stratégies nationales de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces mesures devraient également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que du travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et des droits fondamentaux au travail.

5. Nous décidons de promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous, notamment:

a) en respectant, en promouvant et en réalisant les principes contenus dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de l'Organisation internationale du Travail, en reconnaissant le rôle central de l'OIT à cet égard;

b) en faisant des efforts continus pour ratifier – dans le cas des Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait – et appliquer pleinement les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant le respect des principes et des droits fondamentaux au travail, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de s'organiser et de négocier collectivement, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'élimination effective du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession;

c) en envisageant de ratifier et d'appliquer pleinement d'autres conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits en matière d'emploi des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des migrants et des populations autochtones.

6. Nous réaffirmons qu'une stratégie de l'emploi qui vise à promouvoir un plein emploi, productif et librement choisi ainsi qu'un travail décent pour tous dans le plein respect des principes et des

droits fondamentaux au travail dans des conditions d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité devrait constituer un élément fondamental de toute stratégie de développement. Nous réaffirmons en outre que les politiques macroéconomiques devraient notamment soutenir la création d'emplois. Il conviendrait de tenir pleinement compte des incidences et de la dimension sociales de la mondialisation.

7. Nous réaffirmons notre détermination de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes et des filles, reconnaissant que ces éléments sont essentiels à la réalisation d'un développement durable, ainsi qu'aux efforts de lutte contre la faim, la pauvreté et la maladie. Nous sommes déterminés à appliquer nos engagements de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes, notamment en leur garantissant un accès égal à un emploi productif et à un travail décent.

8. Nous reconnaissons que la violence à l'égard des femmes et des filles est un obstacle sérieux à la réalisation d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, ainsi que d'un développement durable, et nous réaffirmons notre engagement d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des politiques, y compris des mesures ciblées, pour nous acquitter de l'obligation d'exercer une diligence raisonnable pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, fournir une protection aux victimes et enquêter, poursuivre et punir les auteurs de violences.

9. Nous soulignons la nécessité d'avoir constamment recours à une stratégie d'intégration des questions de parité pour créer un environnement propice à la participation des femmes au développement, qui passe par des approches multisectorielles, intégrées et tout un ensemble de mesures, y compris un engagement politique au plus haut niveau; un changement institutionnel et organisationnel; l'adoption et l'application de politiques et de programmes sectoriels; la définition et l'application de cadres législatifs conformes aux obligations souscrites en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les conventions de l'OIT; des ressources adéquates et des initiatives budgétaires visant à répondre aux besoins des femmes; des mécanismes de responsabilisation et de contrôle; et des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation de l'opinion publique.

10. Nous affirmons notre engagement de concevoir et d'appliquer des stratégies offrant à toutes les personnes qui souffrent d'un handicap des possibilités égales d'avoir pleinement accès à un emploi productif et à un travail décent sur un pied d'égalité avec les autres et sans aucune forme de discrimination, notamment en encourageant un marché du travail et un environnement de travail qui soient ouverts, solidaires et accessibles à tous, et en garantissant des conditions de travail justes et favorables.

11. Nous réaffirmons notre engagement de concevoir et d'appliquer des stratégies qui assurent à tous les jeunes des possibilités réelles et égales de trouver un emploi productif et un travail décent. A cet égard, notant que près de la moitié des personnes sans emploi dans le monde sont des jeunes, nous sommes déterminés à intégrer l'emploi des jeunes dans les stratégies et les programmes

nationaux de développement; à élaborer des politiques et des programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes, y compris par l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie selon les besoins du marché du travail; et à promouvoir l'accès au travail par des politiques intégrées permettant la création d'emplois nouveaux et de qualité pour les jeunes et facilitant l'accès à ces emplois, notamment par des initiatives en matière d'information et de formation.

12. Nous reconnaissons l'importance des activités du Réseau pour l'emploi des jeunes en tant que mécanisme collégial d'échange, d'appui et d'examen, et nous invitons les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations partenaires à renforcer et à élargir le Réseau aux niveaux national, régional et international.

13. Nous soulignons le lien important qui existe entre la migration internationale et le développement et attendons avec intérêt le dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera, les 13 et 14 septembre 2006, à la question et qui devrait permettre d'examiner les multiples aspects afin de déterminer comment exploiter au maximum les incidences bénéfiques de la migration sur le développement tout en réduisant au maximum les effets néfastes.

14. Nous réaffirmons l'importance de promouvoir et de réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et l'accès de tous aux soins de santé primaires dans le cadre des initiatives visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi productif et à favoriser l'intégration sociale. Nous reconnaissons la nécessité de continuer de s'attaquer aux incidences du VIH/SIDA, du paludisme, de la tuberculose et d'autres graves maladies infectieuses sur le développement social et économique.

15. Nous soulignons qu'une bonne gouvernance au niveau international est essentielle à la réalisation d'un développement durable. Pour garantir un environnement économique international dynamique et favorable, il est important de promouvoir une gouvernance économique mondiale en se préoccupant des mécanismes financiers internationaux, des modalités commerciales, des processus technologiques et des mécanismes d'investissement qui ont des incidences sur les perspectives de développement des pays en développement. A cet effet, la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, notamment fournir un appui aux réformes structurelles et macroéconomiques, apporter une solution globale au problème de la dette extérieure et élargir l'accès des pays en développement aux marchés.

16. Nous demandons à tous les pays de promouvoir la bonne gouvernance, essentielle à un développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques rationnelles, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois, et que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'état de droit, l'égalité des sexes, des politiques d'économie de marché et la volonté globale de créer des sociétés justes et démocratiques sont

également indispensables et constituent des objectifs qui se renforcent mutuellement.

17. Nous reconnaissons que des institutions et une réglementation appropriées, y compris des mécanismes de dialogue social, sont importantes pour un fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail; cela englobe l'adoption et l'application d'une législation du travail qui protège les droits des travailleurs.

18. Nous invitons les gouvernements et autres institutions compétentes à examiner, le cas échéant, les incidences de leurs politiques sur l'emploi et un travail décent pour tous, en veillant notamment à la cohérence des politiques.

19. Nous reconnaissons que, dans le contexte de la mondialisation, les pays ont besoin de concevoir des politiques qui leur permettent de rechercher à la fois l'efficacité économique et la sécurité sociale et de développer des systèmes de protection sociale offrant une couverture plus large et plus efficace, politiques qui devraient s'inspirer des besoins et des réalités de chaque pays, et à cet égard nous invitons la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales et l'Organisation internationale du Travail, à œuvrer de concert pour aider dans leurs efforts, selon qu'il convient, les pays en développement qui en feraient la demande.

20. Nous réaffirmons que, étant donné que les trois quarts des pauvres dans le monde vivent essentiellement en milieu rural et agricole dans des pays en développement, le développement rural et agricole devrait faire partie intégrante des politiques nationales et internationales en matière de développement, et que pour sortir de la pauvreté il est urgent d'améliorer la productivité et d'accroître les revenus dans le secteur agricole et dans le secteur non agricole en milieu rural, compte tenu de l'importance d'assurer une source de revenus aux paysans pratiquant une agriculture de subsistance dans les pays en développement. Pour cela, il faut notamment une amélioration substantielle de l'accès aux marchés; des réductions, en vue de leur élimination progressive, de toutes les formes de subventions à l'exportation; des réductions substantielles des mesures de soutien interne qui faussent les échanges; et des investissements accrus, y compris des investissements étrangers directs, dans les infrastructures matérielles et la diversification des produits, ainsi qu'un accroissement de la composante valeur ajoutée des exportations. Nous demandons un soutien accru, de la communauté internationale et du système des Nations Unies notamment, en faveur du développement de l'agriculture et du renforcement des capacités commerciales dans le secteur agricole dans les pays en développement, et nous encourageons l'appui aux projets de mise en valeur des produits de base, en particulier les projets axés sur le marché, ainsi qu'à leur préparation dans le cadre du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base.

21. Nous soulignons à nouveau que les zones rurales et les zones urbaines sont, d'un point de vue économique, social et environnemental, interdépendantes et que les villes et les cités sont des moteurs de croissance contribuant au développement à la fois des établissements humains ruraux et des établissements humains urbains. Un aménagement du territoire intégré et la prise en compte de manière équilibrée des conditions de vie en milieu rural et en milieu

urbain sont d'une importance cruciale pour toutes les nations. Il faut tirer pleinement parti des contributions complémentaires et des liens entre zones urbaines et zones rurales en accordant toute l'attention voulue à leurs besoins économiques, sociaux et environnementaux propres. Tout en s'attaquant à la pauvreté urbaine, il est essentiel d'éliminer la pauvreté rurale et d'améliorer les conditions de vie, ainsi que de créer des perspectives d'emploi et d'éducation dans les établissements ruraux et dans les villes et les cités de petite taille et de taille moyenne.

22. Nous réaffirmons que l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'abandon des modes de production et de consommation non viables, et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable, et nous invitons tous les pays à encourager des modes de production et de consommation viables sous l'impulsion des pays développés et dans l'intérêt de tous les pays, en tenant compte des Principes de Rio, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées énoncé dans le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, comme il est prévu dans le Programme de mise en œuvre issu du Sommet mondial sur le développement durable (Programme de mise en œuvre de Johannesburg)⁵.

23. Nous reconnaissons que du fait de l'interdépendance croissante des économies nationales à l'ère de la mondialisation et de la mise en place de systèmes réglementant les relations économiques internationales, la marge de manœuvre pour les politiques économiques nationales, c'est-à-dire le domaine réservé des politiques intérieures, tout particulièrement en matière de commerce, d'investissement et de développement industriel, est désormais souvent circonscrite par un ensemble de règles et d'engagements internationaux et par les impératifs du marché mondial. C'est à chaque gouvernement qu'il appartient de concilier les avantages découlant de l'acceptation de règles et d'engagements internationaux et les inconvénients résultant de la réduction concomitante de sa marge de manœuvre. Il est particulièrement important pour les pays en développement, eu égard à leurs buts et objectifs en matière de développement, que tous les pays tiennent compte de la nécessité de procéder à cet arbitrage entre marge de manœuvre nationale, d'une part, et règles et engagements internationaux, d'autre part.

24. Nous décidons d'encourager un accroissement des investissements directs, y compris des investissements étrangers directs, dans les pays en développement et les pays en transition pour soutenir les activités de développement de ces pays et faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

⁵ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août - 4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

25. Nous décidons en outre de continuer de soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour instaurer un environnement intérieur permettant d'attirer les investissements, en créant notamment des conditions d'investissement transparentes, stables et prévisibles, assorties du respect des obligations contractuelles et des droits de propriété, du respect de l'état de droit et de la mise en œuvre de politiques et de réglementations qui encouragent la formation d'entreprises.

26. Nous nous engageons à promouvoir et à faciliter pour les pays en développement et les pays en transition, en tant que de besoin, l'accès aux technologies, notamment celles qui ménagent l'environnement, et aux savoir-faire correspondants, ainsi que la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies et savoir-faire à des conditions favorables, y compris des conditions privilégiées et préférentielles, comme mutuellement convenu.

27. Nous reconnaissons le rôle vital que le secteur privé peut jouer dans la réalisation de nouveaux investissements, la création d'emplois et la mobilisation de financements en faveur du développement.

28. Nous encourageons les gouvernements à continuer de s'attacher à instaurer un environnement favorable au développement des entreprises dans les zones rurales et dans les zones urbaines. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux politiques visant à promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que la participation et l'entreprenariat des femmes dans le secteur structuré et le secteur non structuré grâce, entre autres, à une simplification et à une amélioration des procédures administratives pour l'enregistrement des petites entreprises, l'accès au microcrédit, les systèmes de sécurité sociale et l'information sur les marchés et les nouvelles technologies, ainsi qu'à une amélioration du cadre réglementaire. Ces politiques devraient contribuer à l'intégration de l'activité économique informelle dans l'économie générale.

29. Nous soulignons l'importance de promouvoir la responsabilité et la responsabilisation des entreprises. Nous encourageons les pratiques commerciales responsables comme celles qui sont préconisées dans le Pacte mondial, et nous exhortons le secteur privé à tenir compte des incidences de ses activités non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi du point de vue du développement, sur le plan social et sous l'angle des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'environnement. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la Déclaration de principes tripartite de l'Organisation internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

30. Nous demandons un accroissement des investissements nationaux et du financement international en faveur du développement ainsi que des flux d'investissement vers les pays en développement et les pays en transition qui soient axés sur les secteurs économiques les mieux à même d'assurer un emploi productif et un travail décent pour tous. Ce financement en faveur du développement pourrait inclure, le cas échéant, des systèmes de conversion des créances pour le financement du développement durable afin d'assurer un emploi et un travail décent pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes.

31. Nous reconnaissons aussi le rôle important que le secteur public peut jouer en tant qu'employeur et pour favoriser l'instauration d'un environnement qui permette véritablement un plein emploi productif et un travail décent pour tous.

32. Nous insistons sur l'importance de la création d'emplois pour la reconstruction et le développement après un conflit. Nous soulignons qu'il est urgent de créer des perspectives d'emploi pour les femmes et pour les hommes qui ne peuvent plus assurer leur subsistance par suite d'un conflit ou d'une catastrophe. Nous demandons à toutes les organisations internationales, aux organismes de la société civile et au secteur privé de compléter les efforts entrepris au niveau national pour créer des emplois afin de remédier aux conséquences de ces situations d'urgence.

33. Nous encourageons vivement la coopération et la coordination aux niveaux multilatéral et bilatéral entre donateurs et entre institutions, à la recherche des objectifs d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. A cette fin, nous invitons toutes les organisations internationales compétentes, à la demande des gouvernements et des acteurs intéressés, à contribuer à travers leurs programmes, leurs politiques et leurs activités aux objectifs d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous conformément aux stratégies nationales de développement.

34. Nous exhortons les fonds, programmes et institutions des Nations Unies et invitons les institutions financières à appuyer les efforts visant à inscrire les objectifs d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous dans leurs politiques, programmes et activités. A cet égard, nous invitons les acteurs intéressés à prendre dûment compte des programmes de pays de l'Organisation internationale du Travail pour un travail décent, afin d'arriver dans le cadre du système des Nations Unies à une approche du développement au niveau national plus cohérente et plus pragmatique sur une base volontaire.

35. Nous demandons également aux commissions techniques et régionales de considérer comment leurs activités contribuent, ou pourraient contribuer, aux objectifs d'un plein emploi et d'un travail décent pour tous.

36. Nous encourageons aussi toutes les institutions compétentes à collaborer activement à l'élaboration, entreprise par l'Organisation internationale du Travail à la demande du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, d'une panoplie type de mesures pour promouvoir un travail décent.

37. Nous demandons à l'Organisation internationale du Travail de se concentrer sur la mise en œuvre des engagements pris en vue de promouvoir un plein emploi productif et un travail décent pour tous dans le cadre des conférences et sommets importants des Nations Unies, y compris les engagements figurant dans les textes issus du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial pour le développement social, afin de parvenir à de véritables avancées en termes à la fois de politiques et de programmes opérationnels, et à cet effet nous demandons à l'Organisation internationale du Travail d'envisager d'élaborer des plans d'action pour 2015 assortis d'un calendrier précis, en collaboration avec toutes les parties concernées, pour atteindre cet objectif.

38. Nous nous engageons à appliquer la présente déclaration et invitons tous les acteurs compétents, y compris les institutions de Bretton Woods et autres banques multilatérales, à s'associer à nos efforts à cet égard.

39. Nous décidons de garder à l'examen la mise en œuvre de la présente déclaration, notamment par l'intermédiaire des organes subsidiaires du Conseil économique et social, et nous soulignons que le conseil devrait assurer la coordination et la cohérence des programmes pertinents des organismes des Nations Unies.

40. Nous demandons au Secrétaire général d'inclure, dans son rapport annuel sur le suivi des textes issus des conférences et sommets importants des Nations Unies, un examen des progrès réalisés en vue d'instaurer, aux niveaux national et international, un environnement permettant de favoriser un plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que de leurs incidences du point de vue du développement durable, tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel.

Annexe II

Tables rondes de haut niveau

1. *Créer des possibilités de travail décent tout en augmentant la productivité*¹

1. Les participants ont discuté de la manière dont le travail décent et l'emploi productif pourraient devenir un objectif national et international des politiques de développement et se sont demandé si les institutions internationales et les décideurs nationaux se montraient plus actifs à cette fin. Le consensus général a été que le travail décent est l'un des principaux liens entre le développement économique et le développement social et que la croissance économique n'est manifestement pas suffisante pour créer les conditions du travail décent. La mondialisation impose une déréglementation des marchés du travail qui n'aide pas à améliorer la situation sociale. Les diverses composantes du travail décent sont indispensables non seulement pour l'emploi, la stabilité, la démocratie et la paix mais également pour la productivité. Il faut donc concilier flexibilité et protection sociale sur les marchés du travail pour améliorer la productivité. Le travail décent n'est pas un obstacle à la productivité ni à la compétitivité mais un investissement favorisant un développement soutenu. L'accent a été également mis sur la nécessité de créer un environnement propice au développement de l'esprit d'entreprise et à la croissance soutenue des entreprises en tant que principal moteur de création d'emplois ainsi que sur l'importance de bonnes pratiques sur le lieu de travail et de bonnes relations industrielles pour stimuler la croissance de la productivité.
2. Les contraintes qui limitent la croissance et la productivité doivent être identifiées et les problèmes résolus dans le cadre d'un dialogue efficace. La cohérence des politiques au niveau tant national qu'international est cruciale à cet égard. L'OIT et l'ECOSOC ont un rôle important à jouer dans la promotion de la cohérence des politiques en matière de travail décent en portant régulièrement cette question à l'attention des pays et des instances internationales. Le travail décent devrait, en particulier, devenir l'objectif central des politiques économiques sous tous leurs aspects, et des objectifs précis devraient être établis et poursuivis par toutes les institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, en ce qui concerne le nombre comme la qualité des emplois. Une mondialisation équitable suppose des règles équitables régissant le commerce et l'investissement international, ces règles devant promouvoir le respect des normes internationales du travail.

¹ Coanimateurs: M. Jose Luis Machinea, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et M. José Manuel Salazar-Xirinachs, directeur exécutif pour l'emploi, BIT; organisateurs: BIT, DAES, ONUDI; participants: M. Membathisi Mdladlana, ministre sud-africain du Travail, Président du Conseil d'administration du BIT; M. Aart-Jan de Geus, ministre néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi; M. Walter Fust, directeur général de l'Office du développement et de la coopération, ministère suisse des Affaires étrangères; M. Marc Blondel, membre du Conseil d'administration du BIT et ancien secrétaire général de Force ouvrière, France; M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président du Conseil d'administration du BIT et président de la Fédération argentine des employeurs.

2. **Surmonter les obstacles à la création d'emplois en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA)**²

3. Dans la plupart des PMA, la population croît plus vite que l'emploi, ce qui entraîne des taux de chômage élevés et un très fort sous-emploi, en particulier dans l'économie informelle et le secteur agricole. Certains groupes sont tout particulièrement touchés, notamment les femmes et les jeunes, qui forment une large proportion de la population dans la plupart des PMA. La fuite des cerveaux qu'entraîne le départ des jeunes diplômés est extrêmement préoccupante, et des millions de personnes tirent un maigre revenu de leur travail dans l'économie informelle où elles sont privées de toute protection et sécurité et où elles ne peuvent se faire entendre. Le travail des enfants demeure un problème dans beaucoup de PMA. Selon les estimations, en 2004, plus de 60 pour cent des enfants travaillant dans le monde vivaient dans la région Asie-Pacifique.
4. L'ampleur du problème de l'emploi et de la productivité dans les PMA a été clairement reconnue. Tous les PMA sont confrontés à une pauvreté extrême et persistante, à un développement humain insuffisant dans l'ensemble, à des conditions économiques aléatoires et à un manque d'emplois productifs. Le défi à relever est de faire en sorte que croissance et création d'emplois – facteur clé de l'atténuation de la pauvreté – aillent de pair, et il faut aussi veiller à ce que les emplois créés soient décents et procurent des revenus suffisants pour sortir de la pauvreté. Cela demande une réorientation des politiques vers le travail décent. La responsabilité en incombe en tout premier lieu aux pays eux-mêmes qui devraient faire de la création d'emplois un objectif central et explicite de leurs politiques, notamment macroéconomiques, en l'intégrant pleinement dans la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté et autres plans de développement. La nécessité de faire en sorte que la croissance se traduise par des gains concrets pour les gens ordinaires a été soulignée par plusieurs participants. Les politiques adoptées doivent garantir que les profits sont largement partagés afin d'éviter une polarisation de la richesse.
5. Les participants ont adopté les conclusions suivantes:
 - La création d'emplois doit être un objectif explicite des politiques macroéconomiques et sociales, et les objectifs relatifs à l'emploi doivent être pleinement intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres plans nationaux de développement.
 - Des politiques visant la productivité du secteur agricole et l'économie informelle sont au cœur de toute stratégie propre à promouvoir le plein emploi et l'emploi décent dans les PMA.
 - Des mesures en faveur de l'emploi peuvent apporter une contribution essentielle à la stabilisation et au développement à long terme des pays sortant d'un conflit et doivent donc être incluses le plus tôt possible dans les stratégies de reconstruction et de consolidation de la paix.
 - Les partenariats entre l'OIT, les institutions régionales (y compris les banques régionales de développement) et le système des Nations Unies devraient être

² Président: M. Seydou Bouda, ministre burkinabè de l'Economie et du Développement; coanimateurs: M. Legwaila Joseph Legwaila, secrétaire général adjoint du Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA), et M. Anwarul Chowdhury, secrétaire général adjoint et haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (OHRLLS); organisateurs: CEA, CESAP, OSAA, OHRLLS, BIT; participants: M. Keat Chhon, ministre cambodgien des Finances et de l'Economie; M^{me} Aisha Abdel Hadi, présidente de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine et ministre égyptienne de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; M. Abdoulie Janneh, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; M. Kim Hak-Su, secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); M. Alhaji Bamanga Tukur, président de la Table ronde sur les entreprises africaines et président du groupe des affaires du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

renforcés pour soutenir les capacités nationales de création de travail décent au niveau des pays. En Afrique, ces partenariats pourraient jouer un rôle important dans l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou de 2004.

- L'insuffisance des statistiques du travail pose un problème majeur pour l'élaboration des politiques dans les PMA, en particulier en Afrique subsaharienne. Le renforcement des capacités humaines et financières dans ce domaine devrait être l'une des priorités les plus élevées.
- L'ECOSOC devrait se faire l'écho de l'appel lancé par le secteur privé africain pour que les institutions chargées du développement et les donateurs financent davantage de projets parrainés par le secteur privé.
- Il est nécessaire de s'employer davantage à renforcer les institutions intermédiaires en leur donnant plus de moyens d'action afin de favoriser le développement du secteur privé.

3. **Mondialisation et migration de la main-d'œuvre**³

6. La table ronde est parvenue à un consensus sur les points ci-après:

- Les changements démographiques et les disparités croissantes du point de vue des revenus et de la sécurité entre les pays font que les migrations internationales ne peuvent que se développer. Le défi pour la communauté internationale consiste à gérer les migrations par la coopération et à veiller au respect des droits des travailleurs migrants qui restent exposés à de grands risques d'abus et d'exploitation, de discrimination et d'échec en matière d'intégration dans les sociétés d'accueil.
- Les politiques d'admission sélective privent les pays en développement des compétences dont ils ont cruellement besoin et ferment la porte aux migrants peu qualifiés. Ces politiques ne sont pas viables à long terme et risquent de conduire à un accroissement des migrations illégales. Il conviendrait d'élaborer un plus grand nombre de solutions légales pour la migration de toutes les catégories de travailleurs. Les programmes de migration temporaire portant sur la main-d'œuvre tant qualifiée que non qualifiée sont potentiellement bénéfiques à tous les pays, en garantissant le retour des compétences et les envois de fonds, et en dissipant les craintes d'un établissement définitif. Mais ces programmes peuvent également conduire à une exploitation si les droits des travailleurs migrants ne sont pas respectés. Les travailleurs devraient migrer par choix et non par nécessité; il faut donc s'attacher à promouvoir plein emploi productif et travail décent pour tous dans les pays d'origine.
- Pour que les migrations profitent à tous, plusieurs conditions doivent être réunies: gestion globale, coopération internationale, cohérence des politiques, dialogue social, politiques fondées sur les droits et ancrées sur la primauté du droit. Les transferts de fonds ont un caractère privé et ne sauraient se substituer au financement du développement ou à l'aide publique au développement. Il conviendrait de garantir la transférabilité des droits de sécurité sociale des travailleurs migrants.
- Il est établi que les politiques unilatérales ne fonctionnent pas. Les conventions de l'OIT et des Nations Unies sur les travailleurs migrants offrent une base solide aux

³ Président: S.E. M. Athauda Seneviratne, ministre sri-lankais des Relations professionnelles et de l'Emploi à l'étranger; coanimateurs: M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, et M. Brunson McKinley, Directeur général de l'OIM; organisateurs: BIT, OIM, HABITAT, CNUCED, DAES, FNUAP, ONUDC; intervenants: S.E. M. Murat Basesgioglu, ministre turc de l'Emploi et de la Sécurité sociale; M. Supachai Panitchpakdi, secrétaire général de la CNUCED; M^{me} Anna Tibaijuka, directrice exécutive, HABITAT; M. Vladimír Špidla, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances; M^{me} Sharan Burrow, membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

politiques migratoires et devraient être ratifiées. Même en cas de non-ratification, il reste possible de promouvoir leurs principes dans le cadre multilatéral de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre, texte non contraignant qui s'appuie sur les instruments internationaux et les meilleures pratiques.

4. L'innovation au travail: stratégies nationales visant à réaliser l'égalité des sexes dans l'emploi⁴

7. Les participants ont décrit des approches novatrices permettant de parvenir à l'égalité entre les sexes dans l'emploi et ont confronté les bonnes pratiques et les données d'expérience acquises dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail. Les gouvernements ont un rôle clé à jouer dans ces innovations. Tous les participants ont reconnu que la discrimination sur le marché du travail et dans la législation, notamment contre les femmes, compromet la lutte contre la pauvreté, sape la productivité, la création de richesses et la croissance, et accroît les coûts sociaux. Une approche combinée est donc nécessaire, y compris des politiques de l'emploi soucieuses de l'égalité entre les sexes et conformes aux besoins des pays; de meilleures possibilités éducatives pour les femmes; une aide pour concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles; des possibilités de participer aux processus de décision; des possibilités de revenus pour les femmes, notamment par le développement de l'esprit d'entreprise; le principe d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur; enfin une protection sociale adéquate. Des partenariats doivent être conclus entre les gouvernements, les syndicats, les organisations d'employeurs, les parlementaires, la société civile, les associations de femmes, le secteur privé et les organisations internationales.
8. Il importe d'avoir de bonnes lois, tout comme il importe de ratifier des instruments clés tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les conventions de l'OIT, mais une mise en œuvre efficace est également nécessaire. Plusieurs approches novatrices ont été mentionnées: législation norvégienne qui impose un pourcentage minimum de femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées et publiques; règles permettant aux femmes et aux hommes de partager les responsabilités en ce qui concerne les soins aux enfants; législation sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale; engagement des entreprises envers l'égalité entre les sexes par l'adoption d'un «label équité»; possibilité donnée aux femmes rurales de vendre leurs produits à l'échelon national et international grâce à des réseaux informels-formels; microcrédit et institutions financières au service des femmes chefs d'entreprise; lignes budgétaires spécifiques destinées à aider les jeunes femmes chefs d'entreprise; représentation des femmes dans les structures de décision des syndicats; dispositions favorisant l'emploi des femmes dans les métiers et les industries souvent considérés comme à dominante masculine.
9. Les débats ont également porté sur d'autres questions: pertinence des normes culturelles, religieuses et sociétales; sensibilisation des hommes aux questions d'égalité entre les sexes; promotion d'un plus grand nombre de femmes aux postes de décision dans les

⁴ Présidente: S.E. M^{me} Nicole Ameline, ambassadrice spéciale chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales et ancienne ministre française de la Parité et de l'Égalité professionnelle de la France; coanimateurs: M^{me} Rachel Mayanja, sous-secrétaire générale et conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, et M^{me} Mari Simonen, directrice exécutive adjointe du FNUAP; organisateurs: DAES, UNIFEM, FNUAP, BIT; intervenants: M^{me} Anne Kathrine Slungård, directrice du marketing d'Entra Realestate et présidente du comité électoral Statoil (Norvège); M^{me} Shanti Chadha, directrice de Nepal Woman Crafts; M^{me} Barbara Byers, vice-présidente du Congrès canadien du travail et membre du Conseil d'administration du BIT; M^{me} Awa Wade, vice-secrétaire générale du Syndicat national des enseignants (Sénégal).

entreprises, les syndicats et le gouvernement; nécessité de disposer de statistiques fiables ventilées par sexe et mesurant le taux d'activité à tous les niveaux.

10. La table ronde a conclu en reconnaissant que les bonnes pratiques et les exemples réussis de politiques et d'initiatives nationales efficaces ayant permis de lutter contre la discrimination, de favoriser l'égalité entre les sexes et de promouvoir l'emploi productif sont des éléments importants à prendre en considération lorsqu'il s'agit de définir des politiques qui visent le plein emploi productif et le travail décent pour tous.